

Procuration pour un véhicule

Prêt ou vente · Gratuit · procuracioncentrale.com

Je soussigné(e), propriétaire du véhicule désigné ci-dessous, autorise le mandataire à accomplir en mon nom la seule démarche indiquée, à l'exclusion de toute autre.

Le mandant — celui qui donne le pouvoir

Nom et prénom

Né(e) le, à

Demeurant à (adresse complète)

Pièce d'identité (type et numéro)

Le mandataire — celui qui agit au nom du mandant

Nom et prénom

Né(e) le, à

Demeurant à (adresse complète)

Pièce d'identité (type et numéro)

Le véhicule et la démarche

Immatriculation

Marque, modèle et numéro de série

Démarche autorisée

Precisions (prix minimum, trajet, dates)

☐ Conduire le véhicule

☐ Vendre le véhicule

☐ Formalité administrative

Pour la carte grise, ce document ne suffit pas. L'immatriculation exige le formulaire officiel cerfa 13757, à télécharger sur le site de l'ANTS. Joignez toujours une copie de la carte grise et de l'attestation d'assurance.

Durée

Valable à partir du

Jusqu'au

La présente procuration prend fin à la date indiquée, par l'accomplissement de son objet, ou à tout moment sur révocation du mandant. Une copie de la pièce d'identité du mandant et de celle du mandataire y est annexée.

Date, lieu et signatures

Fait à

Le

Signature du mandant

Signature du mandataire, précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation de procuration »

Article 1984 du code civil — Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom.

Article 1985 du code civil — Le mandat peut être donné par acte authentique ou par acte sous seing privé, même par lettre. Il peut aussi être donné verbalement.

Article 2004 du code civil — Le mandant peut révoquer sa procuration quand bon lui semble.

Modèle gratuit — procuracioncentrale.com · Document informatif, ne constitue pas un conseil juridique personnalisé.